

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 2024**

**DATE DE CONVOCATION**

24-01-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION**

24-01-2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 25

**N° DE LA DÉLIBÉRATION**

2024-01-31- N°09

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

08 FEV. 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

**Présents :**

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN  
Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON,  
Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur  
Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur  
Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle  
FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde  
MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Monsieur Laurent  
VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE,  
Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marie-France  
DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ.

**Absents représentés :**

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme BEAUGUET	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

**Absents non représentés :**

Mme Aurore BARBOT, M. Pascal BEL ANGE, Mme Sandrine FABRE,  
Mme Marelyne NGANTCHUE épouse DEM’S LUKA

**Secrétaire de séance :** Madame Christelle PELOUIN

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT POUR LA DETR ET LA  
DSIL SUITE A L’OUVERTURE DE CAMPAGNE 2024**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LE DETR ET LA DSIL SUITE A L'OUVERTURE DE CAMPAGNE 2024**

*Sur proposition de M. TROUFLEAU,*

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi de finances 2010-1657 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'ouverture de campagne 2025

VU la délibération n° CP 2017-608 du 22 novembre 2017 modifiée, relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité – 6ème série d'affectations pour l'année 2017 ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la région Île-de-France ;

VU l'avis de la commission des finances de la Région Île-de-France du 22 novembre 2023 et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2023-370 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;  
Après en avoir délibéré, Article 1 : Décide de participer, au titre du dispositif « soutien à l'équipement des forces de sécurité » ;

**CONSIDERANT** que la commune de Saintry-sur-Seine est éligible au bouclier de sécurité « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » alloué par la région Ile-de-France pour l'exercice 2024 ;

**CONSIDERANT** les besoins exprimés par commune suivants :

- Acquisition d'un véhicule neuf pour un montant total de 23 000 € HT, cofinancé à hauteur de 30 %, soit un financement de 6 900 € ;
- Acquisition de 5 gilets pare-balles pour un montant de 2 450,00 € HT, cofinancé à hauteur de 30 %, soit un cofinancement de 735,00 € ;
- Acquisition de housses tactiques pour le port de matériels pour un montant de 686,00 € HT, cofinancé à hauteur de 30 %, soit un cofinancement de 205,80 € ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme CARTAU-OURY) et 2 ABSTENTIONS (Mme DUCROQUET et M. LE TALBODEC)**

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « soutien à l'équipement des forces de sécurité » ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 31 janvier 2024

Le Maire,

  
Patrick RAUSCHER

